

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes clos au 31 décembre 2025**

ESS FRANCE OUTRE MER

13 rue Jules Auber, 97400 Saint Denis

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



commissaire
aux comptes

Cabinet VALEC

19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

Cabinetvalec@gmail.com

ESS FRANCE OUTRE MER

61 boulevard de la trinité, 97400 Saint Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Madame, Monsieur;

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESS France OUTRE MER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous tenons à signaler qu'il s'agit du premier exercice contrôlé par un commissaire aux comptes.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant exposés dans les notes :

- Fonds dédiés indiquant la méthode utilisée pour le calcul des fonds dédiés en 2025.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La correcte valorisation des produits figurant au compte de résultat : nos contrôles ont consisté à vérifier que les conventions de financement ont correctement été traduites en comptabilité, selon les conditions de réalisation et résolutives.
- La correcte valorisation des créances figurant au bilan, consistant à vérifier la réalité et le risque de non recouvrement des créances.
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues au travers du contrôle des charges à payer, des méthodes utilisées pour l'évaluation des provisions.
- sur la présentation d'ensemble des comptes au travers du contrôle de l'application du plan comptable des associations.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

N'ayant pas obtenu le rapport aux adhérents, nous ne pouvons porter d'opinion sur ce document.

Nous tenons à indiquer que l'association a pris des participations dans la société INSTITUT FIKIRI.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 23 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes :

Pour CABINET VALEC
Dominique VALIN



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	33 055	10 999	22 055	12 373	9 683	78.26
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations	50 000		50 000		50 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 068		1 068	1 068		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 490		3 490		3 490	
	Total II	87 612	10 999	76 613	13 440	63 173	470.03
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	168 202		168 202	7 177	161 025	NS
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	800 077		800 077	681 731	118 346	17.36
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	3 542		3 542		3 542	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	224 513		224 513	754 189	529 675	70.23
	Total III	1 196 334		1 196 334	1 443 097	246 763	17.10
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 283 946	10 999	1 272 947	1 456 537	183 590	12.60

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12 31/12/2024	12 Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres	346 598	177 618	168 980	95.14
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	187 092	168 980	18 112	10.72
	Situation nette (sous total)	533 689	346 598	187 092	53.98
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	533 689	346 598	187 092	53.98
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTEES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	557 350	700 842	143 492	20.47
	Total III	557 350	700 842	143 492	20.47
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	38 841	38 841		
	Total IV	38 841	38 841		
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 994	26 720	726	2.72
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	115 984	44 332	71 652	161.62
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 088	74 000	72 912	98.53
	Produits constatés d'avance		225 204	225 204	100.00
	Total V	143 066	370 256	227 190	61.36
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 272 947	1 456 537	183 590	12.60

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

126 458

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	174 003		150 005		23 998	16.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	165 337		7 177		158 161	NS
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	919 848		1 159 771		239 923	20.69
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels			10 000		10 000	100.00
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières			389		389	100.00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	84 454				84 454	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	700 842		618 091		82 751	13.39
Autres produits	9				9	
Total I	2 044 494		1 945 432		99 062	5.09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	332 770		201 655		131 115	65.02
Aides financières			370 000		370 000	100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	12 988				12 988	
Salaires et traitements	711 689		349 115		362 575	103.86
Cotisations sociales	219 376		109 335		110 041	100.65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 419		41 279		32 860	79.60
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	557 350		700 842		143 492	20.47
Autres charges	0				0	
Total II	1 842 593		1 772 226		70 367	3.97
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	201 901		173 206		28 694	16.57
					Certifié par	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1 735		2 367	632	26.72
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		1 735		2 367	632	26.72
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		1 735		2 367	632	26.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		203 635		175 573	28 062	15.98
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		64		322	258	80.04
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				6 916	6 916	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		64		6 593	6 658	100.98
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		16 608			16 608	
Total des produits (I+III+V)		2 046 293		1 948 122	98 171	5.04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 859 201		1 779 142	80 060	4.50
5. EXCEDENT OU DEFICIT		187 092		168 980	18 112	10.72

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	28 595	29 485	890	3.02
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	28 595	29 485	890	3.02
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	28 595	29 485	890	3.02
TOTAL	28 595	29 485	890	3.02

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Subventions d'équipement	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Certifié par

le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

ESS France ou Chambre Française de l'Economie Sociale et Solidaire est la voix de référence de l'ESS. Elle représente et porte les intérêts des entreprises et organisations de l'ESS. Elle fédère les organisations nationales de l'ESS représentant les différentes formes statutaires de l'ESS, les Chambres régionales de l'ESS et tout autre personne morale, de type fédération, réseau, collectif ou regroupement de niveau national qui souhaite s'investir dans ses activités.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés ont été calculés en fonction des dépenses engagées et cela même concernant les conventions finançant des actions à accomplir. Cette méthode de calcul résulte du fait que les actions qui sont à cheval sur plusieurs années, n'ont pas fait l'objet de suivi d'avancement au 31/12/2025.

Certifié par

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 953		18 102
TOTAL	14 953		18 102
Autres participations			50 000
Autres titres immobilisés	1 068		
Prêts, autres immobilisations financières			3 490
TOTAL	1 068		53 490
TOTAL GENERAL	16 020		71 592

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 055	33 055
TOTAL			33 055	33 055
Autres participations			50 000	50 000
Autres titres immobilisés			1 068	1 068
Prêts, autres immobilisations financières			3 490	3 490
TOTAL			54 558	54 558
TOTAL GENERAL			87 612	87 612

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 580	8 419		10 999
TOTAL		2 580	8 419		10 999
TOTAL GENERAL		2 580	8 419		10 999
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Matériel de bureau informatique mobilier		8 419			
TOTAL		8 419			
TOTAL GENERAL		8 419			

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	700 842	700 842	948 775		621 584	557 350	
COLLECTIVITE SAINTMARTIN	100 024	100 024	165 362		20 409	144 952	
ST MARTIN CAP ESSOR	48 644	48 644			22 025	26 619	
ST MARTIN INCUB CRESS	110 053	110 053			3 525	106 528	
CAP ESSOR OUTRE MER	370 658	370 658	783 413		504 162	279 251	
ETUDE POLYNESIE	7 176	7 176			7 176		
MILANGO	54 287	54 287			54 287		
ESSENTIELLE	10 000	10 000			10 000		
TOTAL	700 842	700 842	948 775		621 584	557 350	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	38 841				38 841
TOTAL	38 841				38 841
TOTAL GENERAL	38 841				38 841
Dont dotations et reprises d'exploitation		557 350			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 490	3 490	
Autres créances clients	168 202	168 202	
Personnel et comptes rattachés	158	158	
Divers état et autres collectivités publiques	752 904	752 904	
Débiteurs divers	36 916	36 916	
Charges constatées d'avance	3 542	3 542	
TOTAL	965 212	965 212	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	25 994	25 994		
Personnel et comptes rattachés	10 779	10 779		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 528	59 528		
Impôts sur les bénéfices	16 608	16 608		
Autres impôts taxes et assimilés	29 069	29 069		
Autres dettes	1 088	1 088		
TOTAL	143 066	143 066		

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	752 904
Total	752 904

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	14 197
Total	14 197

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 542
Total	3 542

Subventions d'équipement

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	18
Total	18

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation du personnel bénévole : 28 595 euros

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 193 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7193 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ESS FRANCE OUTRE MER

13 rue Jules Auber, 97400 Saint Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



commissaire
aux comptes

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

À Saint-Denis, le 23 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes :

Pour CABINET VALEC



Dominique VALIN

SAS CABINET VALEC 19 Bis Rue Des Manguiers 97400 SAINT-DENIS Siren : 822 607 206 - APE : 6920Z
--